

APPEL A PROJET RELATIF A LA CREATION D'UNE PLATEFORME DEDIEES AUX DEFICICENCES SENSORIELLES SUR LE TERRITOIRE DE MAYOTTE

ANNEXE 3 : CRITERES DE SELECTION ET DE NOTATION

Prestations en **Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEF)** :

- **7 places** pour enfants de 0 à 3 ans présentant une déficience auditive importante, une déficience visuelle grave ou une cécité ;
- **1 place** pour enfant de 0 à 3 ans autiste ou souffrant d'un Trouble du Neuro-Développement (TND).

Prestations en **Service de Soutien à l'Education Familiale et d'Intégration Scolaire (SSEFIS)** :

- **6 places** pour enfants et adolescents de 3 à 20 ans présentant une déficience auditive ;
- **2 places** pour enfants de 3 à 20 ans autistes ou souffrants de Trouble du Neuro-Développement (TND).

Dossier à envoyer et à déposer avant le 14 octobre 2020



ARS MAYOTTE

Centre Kinga – 90, route Nationale 1 - Kawéni – BP 410 – 97600 MAMOUDZOU

Standard : 02 69 61 12 25

www.ars.mayotte.sante.fr

Maescha dé Unono*
"La vie, c'est la santé!"



Thèmes	Critères	Note	Total de points
Qualité et cohérence du projet de service	Modalités de mise en œuvre de la plateforme dédiée aux déficiences sensorielles.	/10	/60
	Modalités de suivi et d'évaluation de la prise en charge.	/10	
	Modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet individualisé.	/10	
	Adaptation du projet au public et garantie des droits des usagers.	/10	
	Cohérence des effectifs, de la qualification et de formation des personnels adaptés au public (plan de formation, analyse des pratiques, composition de l'équipe...).	/10	
	Modalités de coordination avec les partenaires institutionnels et tout autre partenaire visant à assurer l'offre d'accompagnement, à l'inscrire dans son environnement (qualité de formalisation de partenariats).	/10	
Compétence et expérience du candidat	Connaissance du champ de la prise en charge du public accueilli et des textes réglementaires.	/10	/10
Efficience médico-économique du projet	Capacité financière du candidat à porter un projet de plateforme dédiée au polyhandicap.	/10	/30
	Cohérence et analyse du budget.	/10	
	Respect du cahier des charges et des coûts plafonds.	/10	
Total		/100	/100

Le classement des projets sera réalisé en fonction du nombre total des points obtenus au vu de la note attribuée à chaque critère.

Fait à Mamoudzou, le **26 JUIN 2020**

La Directrice Générale de
L'Agence Régionale de Santé de

Stéphanie FRECHET

Secrétaire Générale de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte



ARS MAYOTTE
Centre Kinga – 90, route Nationale 1 - Kawéni – BP 410 – 97600 MAMOUZOU
Standard : 02 69 61 12 25
www.ars.mayotte.sante.fr

Maescha de Unono*
"Parce que c'est la santé"

